

ARRETE

portant désignation des membres du jury d'examen

1er semestre et 2ème semestre

1ère session et 2ème session

Master

2ème année

MÉTHODES INFORMATIQUES APPLIQUÉES A LA GESTION DES ENTREPRISES (MIAGE)
parcours Innovative Information Systems (2IS)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Sont nommés pour l'année universitaire 2025-2026, membres du jury d'examen (1ère session et 2ème session) de Master

2ème année

MÉTHODES INFORMATIQUES APPLIQUÉES A LA GESTION DES ENTREPRISES (MIAGE)
parcours Innovative Information Systems (2IS)

- ALIGON Julien - Maitre de Conférence
- GRANDI Umberto - Professeur des universités
- HANACHI Chihab- Professeur des universités
- MARSAN Laurent - Enseignant contractuel

Article 2

Le jury sera présidé par :

HANACHI Chihab- Professeur des universités

Article 3

Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, 18/12/2025

Hugues KENFACK
Président



UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty – 31042 Toulouse cedex 9 - France
Tél. : +33 (0)5 61 63 35 00